

**DÉFINITION DES PARAMÈTRES POUR LA MESURE AUTOMATIQUE DES SIGNAUX
D'INSERTION EN TÉLÉVISION**

(Question 15/11, Programme d'études 15D/CMTT)

(1978)

Lors des Réunions intérimaires des Commissions d'études de Genève, 1976, la nécessité de définir les paramètres pour la mesure automatique des signaux d'insertion a été reconnue (Recommandation 473). A cette occasion, la CMTT a rédigé un projet de Recommandation portant sur de telles définitions et a invité toutes les administrations à présenter des contributions ayant trait à leur mise en application.

Lors de sa Réunion finale de Genève, 1977, la CMTT a adopté un texte révisé spécifiant un ensemble de paramètres. Ce texte s'est traduit par la Recommandation 569. Les procédures d'exploitation seraient, semble-t-il, grandement simplifiées si l'on pouvait adopter une liste unifiée de définitions des paramètres à utiliser pour les liaisons entre points fixes, pour les émetteurs et pour les signaux provenant des studios. Il est donc souhaitable que l'ensemble des définitions proposées dans la Recommandation de la CMTT soit aussi appliqué dans les studios et les émetteurs. On a besoin de nouvelles contributions portant sur l'application de ces définitions en tous les points de la chaîne de transmission, y compris le studio.
